



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) que :

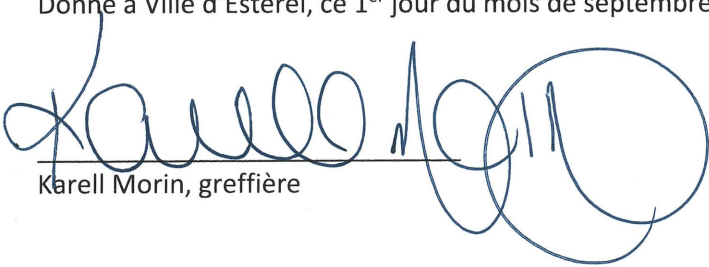
Le règlement ayant pour titre « Règlement numéro 2026-754 modifiant le Règlement sur l'émission des permis et certificats de la Ville d'Estérel, numéro 2006-496, tel qu'amendé, afin d'ajouter un document nécessaire à l'émission d'un permis, de prévoir le renouvellement des permis et certificats d'autorisation, d'encadrer les dépôts de garantie et de mettre à jour la tarification pour l'émission des permis et certificats » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	25 mai 2026
Adoption du projet de règlement et présentation	25 mai 2026
Avis d'assemblée publique de consultation	2 juin 2026
Assemblée publique de consultation	22 juin 2026
Adoption du règlement	22 juin 2026
Certificat de conformité de la MRC	20 août 2026

Ce règlement est disponible à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement énoncé ci-dessus entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 1^{er} jour du mois de septembre 2026.


Karell Morin, greffière

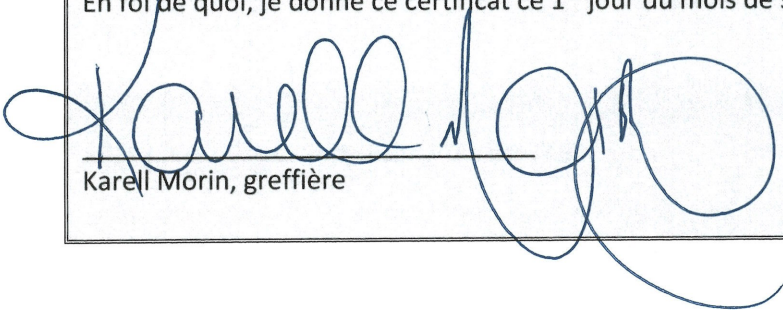


CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 1^{er} septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois de septembre 2026.


Karell Morin, greffière